

Éléments de correction

Première partie

1°) Éléments

$$P = 0,5 (B - 5\% C) S / VA$$

P = participation des salariés

B = Bénéfice fiscal

B est égal au bénéfice fiscal réalisé en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, tel qu'il est retenu pour être imposé au taux normal de l'IS (33 1/3 %) et au taux d'IS à 15 % des PME, déduction faite de l'impôt correspondant et augmenté s'il y a lieu de la provision pour investissement.

C = Capitaux propres

Capital social (sous déduction du capital non appelé)

Réserves (compte 106). Elles regroupent la réserve légale, les réserves statutaires ou contractuelles, les réserves réglementées*, le cas échéant.

Report à nouveau (compte 11). Lorsque le solde de ce compte est créditeur, son montant est compris dans les capitaux propres ; s'il est débiteur, son montant vient en déduction des capitaux propres.

Provisions réglementées (compte 14) constituées en application de régimes fiscaux particuliers. Les amortissements dérogatoires ne sont pas à reprendre dans les provisions réglementées.

Provisions pour risques et charges non déductibles fiscalement.

Ne sont pas compris dans les capitaux propres :

- le résultat de l'exercice (compte 12) ;
- les subventions d'investissement (comptes 131 et 138) ;
- les capitaux propres investis à l'étranger.

S = Salaires

Salaires bruts de l'année.

VA = Valeur ajoutée

La valeur ajoutée par l'entreprise est déterminée en faisant le total des postes du compte de résultat énumérés ci-après :

- résultat courant avant impôts ;
- charges de personnel ;
- impôts, taxes et versements assimilés, à l'exclusion des taxes sur le chiffre d'affaires ;
- charges financières ;
- dotations de l'exercice aux amortissements ;
- dotations de l'exercice aux provisions et aux dépréciations d'exploitation et financières.

2°) Calcul

$$P = 0,5 (110\ 000 - 5\ \% 500\ 000) 2\ 880\ 000 / 5\ 245\ 600 = 23\ 334\ \text{€}$$

$$\text{PPI} = 0,5 (50\ 200 - 23\ 334) = 13\ 433\ \text{€}.$$

3°) Comptabilisation

		-----	31/12/N	-----		
691		Participation			50 200,00	
	4284			Dettes provisionnées		50 200,00
		-----	15/05/N+1	-----		
4284		Dettes provisionnées			50 200,00	
	4246			Réserves spéciales		46 304,48
	431			Sécurité Sociale		3 895,52
				<i>50 200 X 0,97 X 8 %</i>		
		-----	15/05/N+1	-----		
645		Charges des SS		<i>6 % 50 200</i>	3 012,00	
	431			Sécurité Sociale		3 012,00
		-----	15/05/N+1	-----		
4246		Réserves spéciales			46 304,48	
	1662			Fonds de participation		46 304,48
		-----	31/12/N+1	-----		
687		DADP exceptionnelles			13 433,08	
	1424			PPI		13 433,08
		-----	31/12/N+6	-----		
1424		PPI			13 433,08	
	787			RDP exceptionnelles		13 433,08
		<i>L'entreprise a suffisamment investi</i>				

Deuxième partie**1°) Nombres de parts**

Monsieur ALBERT :

Apports en nature

Fonds commercial :	120 000
Matériel :	75 000
Mobilier.....	3 000
Stock de marchandises :	12 800
Solde d'un emprunt :	-50 000
Total :	160 800
Soit :	16 080 parts sociales

Madame ALBERT

Apports en numéraire :..... 110 200
 Soit :..... 11 020 parts sociales

Capital social :..... 271 000
 Soit :..... 27 100 parts sociales

2 – Comptabilisation

45611		-----	05/04/N	-----	160 800,00	
45615		As, apports en nature			110 200,00	
	101	As, apports en num.		Capital		271 000,00
207		-----	05/04/N	-----	120 000,00	
215		Fonds commercial			75 000,00	
2183		ITMOI			3 000,00	
37		Mobilier			12 800,00	
	164	Stocks de marchandises		Emprunt		50 000,00
	45611			As, apports en nature		160 800,00
467		-----	05/04/N	-----	110 200,00	
	45615	Notaire		As, apports en num.		110 200,00
2011		-----	06/06/N	-----	1 200,00	
512		Frais de constitution			109 000,00	
	467	Banque		Notaire		110 200,00

3°) Bilan de création

Bilan

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé		Capitaux propres	
Fonds commercial	120 000	Capital	271 000
Matériel	75 000		
Mobilier	3 000		
Actif circulant		Dettes	
Stocks de marchandises	12 800	Emprunt	50 000
Créanciers divers	110 200		
Total	321 000	Total	321 000

Troisième partie

1°) Types de subventions

Subvention d'investissement (d'équipement) : subvention dont bénéficie l'entreprise en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées ou de financer des activités à long terme.

Subvention d'exploitation (de fonctionnement) : subvention dont bénéficie l'entreprise pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Subvention d'équilibre : subvention dont bénéficie l'entreprise pour compenser, en tout ou partie, la perte globale qu'elle aurait constatée si cette subvention ne lui avait pas été accordée.

2°) Régime de faveur

Le régime de faveur est optionnel et s'applique pour les subvention d'investissement versées par l'État, les collectivités publiques, les institutions européennes et les groupements professionnels agréés : l'imposition est échelonnée.

La reprise de la subvention d'investissement qui finance une immobilisation amortissable s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

La reprise de la subvention d'investissement qui finance une immobilisation non amortissable est étalée sur le nombre d'années pendant lequel l'immobilisation est inaliénable aux termes du contrat. A défaut de clause d'inaliénabilité, le montant de la reprise de chaque exercice est égal au dixième du montant de la subvention.

Quatrième partie

Comptabilisation

601		-----	10/10/N	-----		
	401	Achats de MP		Fournisseurs	14 053,70	14 053,70
		<i>130 750 / 9,3036</i>				
44566		-----	d°	-----	2 754,53	
	44551	TVA déductible / ABS		TVA à décaisser		2 754,53
44551		-----	d°	-----	2 754,53	
	512	TVA à décaisser		Banque		2 754,53
401		-----	15/11/N	-----		
	766	Fournisseurs		<i>14 053,70 X 20 %</i>	2 810,74	
	512	<i>130 750 X 20 % / 9,4010</i>		Gains de change		29,12
				Banque		2 781,62

401		-----	31/12/N	-----		
	4772	Fournisseurs			117,08	
				Diminution des dettes		117,08
		Solde 401	11 242,96	(14 053,70 - 2 810,74)		
		Inventaire	11 125,88	(130 750 X 80 % / 9,4015)		
4772		-----	01/01/N+1	-----		
	401	Diminution des dettes			117,08	
				Fournisseurs		117,08
401		-----	20/01/N+1	-----		
		Fournisseurs			11 242,96	
	766			Gains de change		176,75
	512	130 750 X 80 % / 9,4522		Banque		11 066,21